

Magouilles et appels à la violence dans la certification halal

APPELS A LA VIOLENCE ET VIOLENCES ECONOMIQUES

Voici en quels termes l'association Cfcv-tv (1) dénonce ce qu'elle estime être un scandale massif du faux halal :

« Comment réagiraient les musulmans d'Europe quand ils sauront que ce qu'ils consomment en guise de viandes dites "halal" est une pure tromperie, une vaste escroquerie dont sont aussi victimes les populations d'autres pays arabes et/ou musulmans ? En ces temps de tensions et de crise, quelle serait la réaction des musulmans de France s'ils découvraient que les viandes qu'ils consomment n'ont rien de halal et sont très loin de constituer une alimentation saine ?

Sachant l'embrasement qu'ont connu les banlieues, ces deux questions permettent de toucher du doigt une réalité amère qui n'augure pas de lendemains sereins partout où la viande est cédée au nom du halal.

Des observateurs avertis estiment que cette question du halal n'est rien moins qu'un cadeau en forme de bâton de dynamite offert aux intégristes et aux extrémistes. De la dynamite dont aucune autorité vétérinaire, de contrôle ou autre, que ce soit en Hollande, en Espagne ou en France n'a conscience.

Selon certains, ces dernières seraient des complices passifs dont l'alimentation consommée par les musulmans est le dernier de leurs soucis. Amer et douloureux constat.

Des millions de Musulmans – nous écrivons bien des millions de musulmans puisque plusieurs pays arabes et/ou musulmans sont concernés – sont abusés et trompés jusqu'à l'os par de grands distributeurs (supermarchés...) qui leur vendent des viandes

(bovine, ovine, volailles...) et des produits surgelés (steaks hachés, etc.) et par des fournisseurs hollandais et espagnols – (il en existe dans d'autres pays sur lesquels nous reviendrons prochainement) – qui soutiennent mordicus, en exhibant de faux certificats (fournis par des sociétés dites de contrôle complices), que les boeufs et moutons sont abattus selon le rite musulman mais qui – nous l'avons constaté de visu – sont bel et bien tués en usant de pistolets pneumatiques. »

Nous avons tenu à citer longuement ce texte de Cfcv-tv, dont on ne sait trop s'il déplore un potentiel déchaînement de violence ou s'il y appelle.

On soulignera la mise en cause, plus haut, des autorités vétérinaires, c'est-à-dire des Etats occidentaux.

En tous cas, la violence économique à l'encontre des entreprises, donc de l'emploi, est un fait de constatation quotidienne. Aucune entreprise travaillant dans le halal n'échappe aux accusations de fraude, emmenées par ces Saint-Just de la viande que sont en particulier AVS (2) et Al Kanz (3), dont les accusations outrées en font l'équivalent électronique des piloris des marchés de notre Moyen-âge, où l'on exposait les commerçants fraudeurs.

Malgré son vocabulaire outrancier et ses erreurs de raisonnement, le dossier de Cfcv-Tv (1) nous intéressera, car il recouvre une véritable enquête de terrain, dont il tire cependant de mauvaises conclusions (il n'y a pas de fraude massive faite au détriment des musulmans par le reste de la société, mais une grande désorganisation des contrôles des autorités musulmanes ; si grande que la notion de certification halal finit effectivement par ne plus vouloir rien dire).

VRAIES ET FAUSSES FRAUDES

Le présent article n'a pas pour objet de revenir sur les sujets suivants :

– les fraudes au détriment des consommateurs laïcs, que l'on

oblige à consommer halal sans le savoir (4)

– les délires interprétatifs de certains religieux, dont chacun rajoute sa petite condition pour considérer une viande comme halal, et se met à hurler à tort et à travers à la fraude là où il n'y a que divergences d'opinion entre religieux sur ce que doivent être les rites sacrificiels (5)

– les surcouts effectifs ou potentiels pour l'ensemble des consommateurs, en particulier dans le poulet (6)

– les aspects idéologiques de mise à l'écart des impurs que nous sommes (7)

L'article n'a pas non plus pour objet de souligner les scandales de viande halal avariée qui éclatent sporadiquement (8) (9), sujet qui pourtant concerne aussi le consommateur laïc, (puisque celui-ci mange de la viande halal sans le savoir), et qui n'est pas non plus sans lien avec notre sujet d'aujourd'hui (la certification halal est coûteuse, très coûteuse, et pourtant au final la viande halal est en général moins chère que la viande normale ... cherchez l'erreur ... ou plutôt cherchez la variable d'ajustement ... il s'agit bien évidemment la qualité intrinsèque de la viande).

L'objet du présent article est seulement d'analyser les circuits de la certification halal pour rechercher si le consommateur musulman est ou non l'objet de tromperies spécifiques dont le reste de la collectivité nationale serait responsable.

Nous serons amenés à conclure que la notion de certification halal est effectivement totalement creuse dans la pratique, comme le souligne à peu près l'Asidcom (10) mais nous verrons aussi que la communauté musulmane est entièrement responsable de cet état de fait, et que nul ne doit, en son nom, s'en prendre au reste de la population pour insinuer que les services de contrôle de l'Etat auraient failli, que des violences seraient plus ou moins méritées, ou pour exercer des dénigrements hasardeux sur des entreprises.



LE SACRIFICATEUR SACRIFIE

On a vu, par l'interview ci-dessus, que le système de contrôle étatique porte sur la notion de sacrificateur. Or, c'est justement ce maillon essentiel qui va être désamorcé par l'action de certains acteurs musulmans.

On peut lire, dans le dossier de Cfcv-tv (1):

« De plus, il est bien précisé sur la carte de sacrificateur que celle-ci ne prouve pas que la viande soit halal. Etonnant que cette mention se retrouve sur toutes les cartes établies en France, en Allemagne, en Hollande, en Italie ou ailleurs... C'est le seul point sur lequel les habilitateurs (mosquées, associations,...) soient d'accord. Cette précision vaut son pesant d'or sinon les euros récoltés iraient directement dans les poches des sacrificateurs »

Ainsi, donc, et ce serait le seul point d'accord entre habilitateurs, il serait scandaleux (on ne nous dit pas pourquoi) que l'argent de la certification aille au

sacrificateur.

Celui-ci, qui exerce un dur travail d'ouvrier d'abattoir, mérite pourtant salaire. Il est, de plus le seul à savoir comment s'est déroulé sur le terrain le rite sacrificiel.

Il va pourtant être mis à l'écart en deux temps :

– d'abord on veille à ce que ce ne soit pas lui qui perçoive la taxe de certification ; après lui avoir ôté le produit de cette taxe, on le fait embaucher par un abattoir, qui le rémunère comme ses autres ouvriers

– ensuite on dénigre sa position : puisqu'il est subordonné à l'entreprise d'abattage, il ne peut pas être en même temps son contrôleur ou son certificateur

Voici donc un sacrificateur qui est payé par l'abattoir ; son salaire entre dans la comptabilité générale de l'entreprise, il devient impossible à isoler, et il va être finalement répercuté sur l'ensemble des consommateurs (et il continuerait d'en être ainsi même si nous finissions par obtenir un étiquetage assurant le consommateur laïc du caractère non-sacrificiel de la viande qu'il achète) ; et de plus, ce sacrificateur ne peut même pas, nous dit-on, certifier le caractère halal de la viande.

En réalité, il le pourrait parfaitement. Il est présent sur place. Il procède à l'abattage rituel. Il est incité à être loyal envers sa mosquée de rattachement, qui peut le contrôler, qui lui délivre sa carte de sacrificateur, qui pourrait la lui retirer. Son seul défaut est d'être salarié de l'abattoir, mais il pourrait très bien ne pas l'être : il pourrait exercer en profession indépendante, rémunéré par la « taxe » de certification, ou être salarié d'une mosquée directement.

Oui mais ... la situation actuelle est une belle rente en ce sens que la certification halal est payée deux fois : une fois en tant que « taxe » perçue par l'habilitateur lorsqu'il délivre un certificat, une autre fois de façon dissimulée, en faisant rémunérer le sacrificateur par l'abattoir.

Le problème de base est celui-là ; les autres en découlent.

QUI CONTROLERA LE CONTROLEUR ?

A partir du moment où le sacrificateur est invalidé en tant qu'instance pouvant certifier du caractère halal de la viande, il est impossible de trouver quelqu'un d'autre qui puisse en certifier à sa place dans de bonnes conditions.

Mosquées et organismes de consommateurs musulmans savent désigner des contrôleurs mais la question devient : qui contrôlera le contrôleur ?

Il arrive que celui-ci soit imposé comme salarié à l'abattoir (10), et là, le problème est le même que pour le sacrificateur : il est subordonné à son employeur, et n'a pas l'indépendance nécessaire pour certifier la vertu de ce dernier. Mais au passage, un emploi de plus a été attrapé au profit de la communauté musulmane.

Quand le contrôleur n'est pas salarié par l'abattoir, il n'y est pas présent à plein temps, et c'est à ce titre que ses contrôles sont contestés.

Concrètement, quand une bête a été abattue rituellement et que le contrôleur est absent pour le constater, on tire souvent, de derrière un tiroir, un certificat pré-rempli, et l'on ne voit guère comment il serait possible de faire autrement ; le dossier de Cfcv-tv éclate à chaque page de hurlements relatifs à la découverte de tels certificats. Ses enquêteurs en brandissent même, apparemment délivrés par la Mosquée de Paris, sous le nez de M. Dalil Boubakeur, qui, après avoir mis en œuvre tous les moyens pour échapper à l'interview, dit n'être pas au courant et appelle un subordonné (1).

UN SYSTEME INEFFICACE MAIS RENTABLE

A partir du moment où le sacrificateur a été invalidé dans le pouvoir de contrôle et de certification qui devrait être le sien, le système devient incapable de produire la moindre certification certaine, ou même raisonnablement sérieuse.

En revanche, ce système est rentable, puisque la collectivité nationale met plusieurs fois la main à la poche au profit de

divers segments ou individus de la communauté musulmane :

– en payant une « taxe » de certification halal (qui sera bien sûr répercutée sur le consommateur final) ; cette « taxe » est une rente pure et simple, puisqu'elle ne sert pas à payer les sacrificateurs

– en réservant des emplois d'ouvriers d'abattoirs à du personnel musulman, en tant que « sacrificateurs » ; sacrificateurs en nombre plus important que ne le seraient des ouvriers normaux, car le rituel ralentit la cadence (6)

– en lui réservant aussi, dans certains cas, observés par l'Adiscom (10), des emplois de « contrôleurs » rémunérés par les abattoirs ; d'une façon générale, pour mettre un terme au système des certificats pré-remplis, il faudrait bien des contrôleurs à plein temps dans les abattoirs (sauf si les sacrificateurs remplissaient ces certificats eux-mêmes) ; c'est vers cette solution que pointent les insinuations et les hurlements au certificat en blanc

Un système couteux, donc, et qui le sera de plus en plus si l'on refuse des procédés qui n'ont rien de scandaleux, comme le contrôle par sondage ou les inspections sans présence sur place permanente de l'inspecteur.

D'où, encore et toujours, la même remarque : de quel droit fait-on payer ces contrôles, aussi tâtilons qu'inefficaces, par le consommateur laïc ?

Catherine Ségurane

(1) Ici, le sigle signifie Citoyens français de confession musulmane ; cet organisme a mis en forme une enquête en ligne non datée, mais citant certains faits de 2006 ; l'enquête est donc postérieure à cette date ; son adresse :

<http://www.cfcv.tv/pdf/dossierhalal.pdf>

(2) <http://www.halal-avs.com/>

(3) <http://www.al-kanz.org/>

(4) [Nous-mangeons-tous-halal-ou.html](#)

(5) [Viande-halal-ou-kasher-delires.html](#)

(6) [Le-halal-va-t-il-faire-exploser-le.html](#)

(7) [Encore-un-effort-Monsieur-Quick.html](#)

(8) [Affaire-de-la-viande-halal-nettoye-a-l-acide-une-mise-en-](#)

[examen_a9967.html](#)

(9) [nouvelle_alerte_a_la_viande_avariee.php](#)

(10) [Enquete_certificateurs_halal_ASIDCOM_2009.pdf](#)